

BPA Travaux forestiers spécialité bûcheronnage



FORMATION CONTINUE



Diplôme de niveau III

Délivré par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

► Objectifs de la formation

Maîtriser les travaux de régénération d'un peuplement forestier et de suivi des peuplements en utilisant et en entretenant la tronçonneuse, en toute sécurité et ce dans le respect de la protection de l'environnement.

Débouchés

Le titulaire d'un BPA Travaux Forestiers spécialité bûcheronnage occupe un emploi de forestier qualifié. Il peut exercer son activité soit dans une forêt publique ou privée.

Contenu de la formation

- Biologie et physiologie végétale / architecture de l'arbre
- Travaux de régénération forestière (abattage, façonnage d'arbres, cubage)
- Utilisation et entretien de la tronçonneuse
- Périodes en entreprise

Modalités pédagogiques

Cours théoriques en face à face, mise en situations pratiques sur site et à l'extérieur, visites pédagogiques et stages en entreprise.

Modalités d'évaluation

10 Unités Capitalisables (UC) - Formation diplômante.

Les évaluations se déroulent en situations professionnelles.

Le BPA Travaux forestiers est obtenu en contrôle continu après validation de chacune des 10 Unités Capitalisables.

En cas d'échec, le candidat conserve pendant 5 ans le bénéfice des UC validées et peut se représenter pour valider les UC manquantes.

Frais de gestion administrative

50€ de frais de gestion hors financement pôle emploi & région

Pour obtenir plus de renseignements, vous pouvez contacter :

 **M. Rémi CARRIERE**
Responsable de formation



INFO

Conditions d'inscription

1. Lien d'inscription sur :

► campus-bougainville.fr

2. Suivez les instructions sur la plate-forme d'inscription afin de vous pré-inscrire

3. Information collective

4. Entretien individuel

À SAVOIR

Conditions d'admission et pré-requis

- ✓ Être âgé(e) de 18 ans minimum
- ✓ Être salarié(e) (contrat de professionnalisation ou CPF de transition professionnelle)
- ✓ Être demandeur d'emploi (congé de reclassement ou autre statut)
- ✓ Auto-financement

Quelques chiffres

Taux de réussite : 89%
Taux de satisfaction : 83%
Taux d'insertion : 78%

Mise à jour le: 18/01/2024

DURÉE DE FORMATION (heures prévisionnelles)

- 770 heures en centre de formation
- 315 heures dans une structure forestière ou collectivité

Période : 15/04/2024 au 20/12/2024